

## 2<sup>E</sup> RENCONTRE 2024-2025 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

DATE	LIEU	RESPONSABLE
Judi 5 septembre 2024 9h00 à 14h05	La Courtisane 5691, rue Saint-Louis Lévis (Québec) G6V 4E7 418 837-6480	Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985 poste 347

### PROJET DE COMPTE-RENDU

PERSONNES PRÉSENTES	DÉLÉGUÉS (avec droit de décision)	SIÈGE (ORGANISATION, S'IL Y A LIEU)
	Martin Béland Véronique Brochu Marie Brousseau Steve Cadorette Dave Chouinard Jean-Claude Marcoux Yvon Marcoux Hugo Matte Pablo M. Rousseau Gilles Paquet Martin Paulette Daniel Racine Mathieu Turcotte	Détenteur d'un PRAU (CGFA) Organisme de bassin versant (COBARIC) Acéricultrice (Appalaches) Acériculteur (Lotbinière) BGA, volume résineux (Matériaux Blanchet) Chasseurs et pêcheurs (FédéCP) Acériculteur (Beauce) Détenteur de certificat forestier (Gestion Forap) MRC (MRC de Lotbinière) ZEC (ZEC Jaro) Conseil régional de l'environnement (CRECA) MRC (MRC de Montmagny) Parcs régionaux (MRC des Etchemins)
	PERSONNES RESSOURCES (sans droit de décision)	EXPERTISE
	Shona-Gabrielle Bélanger Amélie Denoncourt Anthony Drouin Daniel Gagnon Jason Lamontagne Sylvain Lamontagne	Personne-ressource faunique (Réseau Zec) Coordonnatrice de la TGIRT (MRC de Montmagny) Personne-ressource en environnement (Nature Qc) Personne-ressource en acériculture MRNF, Ingénieur forestier (UG) MRNF, Chef d'unité de gestion (UG)
	INVITÉS	
	Jeanny Thivierge	Nova Sylva
PERSONNES ABSENTES	DÉLÉGUÉS / PERSONNES RESSOURCES	SIÈGE / EXPERTISE
	Jonathan Grandmont Geneviève Paré Nicolas Pinceloup Lucie Tessier	BGA, volume feuillu (Domtar) MRC (MRC de L'Islet) Communautés autochtones (W8banaki) MRNF, Représentante TGIRT (DGFo)

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
<p><b>01 Mot de bienvenue, tour de table et question brise-glace</b></p> <p>Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources.</p> <p>Tous se présentent tour à tour, et répondent à la question « Quelle est votre saison préférée ? ».</p>	<p><b>9 h 00 – 9 h 05</b></p>
<p><b>02 Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Mme Amélie Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Mot de bienvenue, tour de table et question brise-glace</li> <li>2) Lecture et adoption de l'ODJ</li> <li>3) Lecture et approbation du CR de la dernière rencontre</li> <li>4) Suivi des actions découlant de la dernière rencontre</li> <li>5) Présentation du Rapport annuel 2023-2024 de la TGIRT et approbation par les membres de la TGIRT</li> <li>6) Adoption du Plan d'action 2024-2025 et des objectifs annuels</li> <li>7) État de situation du dossier acéricole</li> <li>8) Suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC</li> <li>9) Droit d'accès à l'information et protection des renseignements personnels</li> <li>10) Formation sur les notions fondamentales liées aux TGIRT</li> <li>11) Présentation et discussion sur la mise à jour des HVC et de l'analyse de carence</li> <li>12) Points d'information <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Forestier en chef et enjeux pour le calcul de possibilité forestière</li> <li>b) TBE</li> <li>c) Suites des Tables de réflexion sur l'avenir des forêts</li> <li>d) Renouvellement du PADF</li> <li>e) Autres activités de concertation Sondage de satisfaction</li> </ol> </li> <li>13) <del>Sondage de l'AF2R sur les besoins en formation des membres de la TGIRT</del></li> <li>14) Sondage de satisfaction</li> <li>15) Fin de la rencontre</li> </ol> <p>M. Pablo M. Rousseau souhaite ajouter un point d'information en 12f) concernant l'appel à projets d'aires protégées en terre publique. Mme Marie Brousseau souhaite ajouter un point d'information en 12g) concernant la livrée des forêts.</p> <p><b>DEC_2024-09-05_01</b></p> <p><u>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</u></p>	<p><b>9 h 05 – 9 h 08</b></p>

---

**03 Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre****9 h 08 – 9 h 10**

---

La plus récente version du compte-rendu de la rencontre du 6 juin 2024 a été transmise aux membres par courrier électronique le 26 août, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance.

M. Martin Paulette propose l'approbation du compte-rendu, M. Gilles Paquet appuie.

**DEC\_2024-09-05\_02**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

---

**04 Suivi des actions découlant de la dernière rencontre****9 h 10 – 9 h 15**

---

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre qui ne seront pas abordées à un autre moment pendant la rencontre :

- Point 1, page 2, concernant le changement de type de siège pour le W8banaki : le changement a été officialisé quelques jours après la rencontre de la TGIRT du 6 juin et annoncé aux membres de la TGIRT dans le courriel de suivi du 20 juin. Les Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT ont été adaptées en conséquence, et il existe donc une version « Juin 2024 » de ce document ;
  - Point 5, page 4, concernant la PRAN 2024-2025 : les shapefiles et les cartes de la PRANA ont été envoyés aux membres de la TGIRT dans le courriel de suivi du 20 juin ;
  - Point 6, page 6, concernant la superposition de peuplements rares avec des demandes d'agrandissement d'érablière et le projet de tyrolienne : M. Martin Paulette a vérifié et le projet de tyrolienne (principalement le chemin d'accès) se superpose à des peuplements rares ainsi qu'à l'habitat de la Grive de Bicknell ;
  - Point 13a, page 13, concernant les nerpruns : L'AMVAP a mentionné avoir reçu du financement de la part de la ville de Lévis pour faire un travail d'acquisition de connaissances sur les nerpruns envahissants dans les milieux naturels et à vocation récréotouristique de Lévis, sensibiliser les citoyens et les acteurs du milieu en plus d'amorcer des actions de lutte dans les milieux à haute valeur écologique afin de freiner son envahissement sur le territoire. Dans le Parc-des-Chutes de la Chaudière, plus de 300 plants de nerprun cathartique ont été identifiés, arrachés (pour les petits) ou annelés (pour les gros). D'autres occurrences de nerprun bourdaine ont été signalées dans la Réserve naturelle de la rivière Aulneuse (Lévis) et à St-Damien-de-Buckland (notamment dans le parc municipal). Une rencontre du Groupe de travail sur les nerpruns est envisagée en octobre.
-

---

**05 Présentation du Rapport annuel 2023-2024 de la TGIRT et approbation par les membres de la TGIRT 9 h 15 – 9 h 40**

---

Mme Amélie Denoncourt présente les grandes lignes du Rapport annuel 2023-2024 de la TGIRT (voir la [Présentation TGIRT 2024\\_09\\_05](#), le [Rapport annuel de la TGIRT CA 2023-2024 pour approbation](#) et la [Synthèse Rapport annuel TGIRT CA 2023-2024](#)).

Les membres de la TGIRT posent des questions. Il en ressort que :

- Le rapport annuel sera rendu disponible en ligne sur le site internet de la MRC de Montmagny, lorsqu'il sera approuvé ;
- Mme Denoncourt s'informerait auprès du Bureau de coordination des TLGIRT pour savoir si un rapport provincial sera produit avec les résultats de toutes les TLGIRT, ce qui permettrait aux membres de la TGIRT Chaudière-Appalaches de se situer par rapport aux autres TLGIRT ;
- Le BCTLGIRT a demandé aux coordonnateurs de TLGIRT d'utiliser une méthode précise pour calculer les taux de participation et les taux de satisfaction, mais les couleurs locales de la TGIRT Chaudière-Appalaches seront conservées pour le reste ;
- Mme Denoncourt a produit un document synthèse de deux pages pour que les membres de la TGIRT puissent plus facilement rendre des comptes aux partenaires qu'ils représentent. L'approbation du rapport annuel doit toutefois se faire sur le document complet.

S'informer au BCTLGIRT au sujet de la publication d'un rapport provincial des TGIRT (Amélie Denoncourt ; septembre 2024)

Envoyer un courriel d'approbation du Rapport annuel à Amélie Denoncourt (Tous ; 19 septembre 2024)

Mme Amélie Denoncourt demande aux membres de la TGIRT de lui faire parvenir un courriel d'approbation du Rapport annuel 2023-2024 d'ici le 19 septembre pour qu'elle puisse déposer le document au MRNF dans les délais.

**DEC\_2024-09-05\_03**

Le Rapport annuel 2023-2024 de la TGIRT est approuvé à l'unanimité, par courriel.

---

**06 Adoption du Plan d'action 2024-2025 et des objectifs annuels 9 h 40 – 10 h 05**

---

Mme Amélie Denoncourt présente une proposition de Plan d'action 2024-2025 pour la TGIRT dans le but de fixer des objectifs spécifiques, mesurables et réalistes pour l'année 2024-2025 (voir le document [Plan d'action 2024-2025 de la TGIRT](#)).

Mme Denoncourt spécifie qu'il s'agit d'une liste d'objectifs pour lesquels la TGIRT a déjà les informations nécessaires pour travailler cette année. Si jamais des opportunités se présentaient de travailler sur des objectifs importants pour les membres de la TGIRT (ex : potentiel acéricole à prioriser, marécage arborés/arborescents riverains, etc.), la liste d'objectifs 2024-2025 pourrait évoluer.

---

Les membres discutent au fur et à mesure que les objectifs sont présentés. Les éléments à retenir sont :

- Il serait nécessaire de revoir la composition du comité sur la qualité de l'expérience en milieu structuré, entre autres pour intégrer un représentant acéricole, comme la composition date du début du comité en 2016 ;
- Il serait nécessaire de réfléchir à la participation de plusieurs intervenants fauniques sur les comités de travail, comme il y a maintenant une personne-ressource faunique qui pourrait possiblement agir à titre d'expert pour tous les intervenants fauniques ;
- Il est proposé de ne pas se limiter à la diffusion de l'information du Groupe de travail sur les nerpruns. Les partenaires du groupe de travail peuvent aussi avoir des informations pertinentes à transmettre à la TGIRT.

Les délégués de la TGIRT sont d'accord pour adopter le plan d'action en tenant compte des modifications mineures proposées.

M. Dave Chouinard propose et Mme Véronique Brochu appuie.

**DEC\_2024-09-05\_04**

Le Plan d'action 2024-2025 est adopté à l'unanimité.

Faire parvenir la version finale du Plan d'action aux membres (Amélie Denoncourt ; septembre 2024)

---

**07 État de situation du dossier acéricole**

**10 h 20 – 10 h 30**

---

M. Sylvain Lamontagne informe les membres de l'état d'avancement de différents sous-dossiers en lien avec le grand dossier acéricole.

Il fait un retour sur la consultation des membres de la TGIRT pour les 3 secteurs d'agrandissement d'érablière qui se sont ajoutés suite au changement dans l'avis du secteur Faune sur le développement acéricole dans la Zec Jaro. Il y a eu 3 commentaires reçus, plus généraux :

- Attendre la publication du guide d'aménagement des érablières du MRNF ;
- Maintenir le premier avis du secteur Faune de ne pas allouer de nouveaux agrandissements d'érablière dans la Zec Jaro ;
- S'entendre sur des seuils à maintenir ou à ne pas dépasser (proportion d'habitats fauniques, proportion d'érablières en exploitation, etc.) et s'y tenir.

Les trois secteurs seront analysés par l'UG pour valider qu'ils répondent aux critères toujours en vigueur (comme le guide d'aménagement des érablières n'est pas publié), puis seront proposés à la table stratégique du ministère, avant que des réponses finales soient envoyées aux demandeurs. Un retour sera fait à la TGIRT par la suite.

M. Lamontagne termine en mentionnant que sur les 50 secteurs pour lesquels le MRNF a fourni une attestation de réservation, une vingtaine de dossiers complets (contour de peuplement, nombre d'entailles, etc.) ont été déposés jusqu'à maintenant par les acériculteurs.

---

<b>08 Suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC</b>	<b>10 h 30 – 10 h 35</b>
<p>Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC qui n'ont pas été abordés pendant la rencontre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de travail sur la qualité de l'expérience et ses objectifs associés : rencontre à prévoir à l'automne</li> <li>- Comité de travail sur l'amélioration de la qualité des chemins multiusages et ses objectifs associés : recensement des initiatives en lien avec les chemins multiusages et revue de littérature sur la priorisation de chemins prévus pour septembre-octobre ; rencontre à prévoir en octobre</li> <li>- Diffusion de l'information provenant du Groupe de travail sur les nerpruns et ses partenaires : pas de nouveau pour le groupe de travail (possiblement une rencontre à l'automne) ; informations provenant de l'AMVAP transmises verbalement pendant la rencontre</li> <li>- Avoir une réflexion sur l'impact et l'adaptation aux changements climatiques : à venir au fur et à mesure que les comités de travail vont se rencontrer</li> <li>- Offrir des opportunités de formation aux membres : première formation prévue en après-midi</li> <li>- Mettre en évidence <i>a priori</i> la façon dont le travail sur un enjeu pourrait influencer la planification forestière : à venir au fur et à mesure que les comités de travail vont se rencontrer</li> <li>- Mettre en évidence <i>a posteriori</i> la façon dont les travaux de la TGIRT ont influencé la planification forestière : premier tour de roue fait lors de la présentation du rapport annuel ce matin</li> <li>- Mesurer le sentiment d'influence des membres de la TGIRT suite à la présentation du rapport annuel de la TGIRT : à faire tout à l'heure via le sondage de satisfaction</li> </ul> <p><u>Projets d'acquisition de connaissance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PAC Nerprun dans la FSL : Rapport complété, validé</li> <li>- PAC Peuplements rares : Rapport soumis, en cours de validation</li> <li>- PAC Outils de visualisation 3D : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention de 120 000 \$ obtenue du CRSNG en juillet</li> <li>• Contrat signé entre le CIMMI, le CERFO et la MRC de Montmagny</li> <li>• Rencontre de démarrage dans les prochains jours</li> </ul> </li> </ul>	<p>Prévoir une rencontre du comité sur la qualité de l'expérience (Amélie Denoncourt ; automne 2024)</p> <p>Recenser les initiatives et la littérature sur la priorisation de chemins (Amélie Denoncourt et comité de travail ; octobre 2024)</p> <p>Prévoir une rencontre du comité sur l'amélioration des chemins (Amélie Denoncourt ; octobre 2024)</p>
<b>09 Droit d'accès à l'information et protection des renseignements personnels</b>	<b>10 h 35 – 10 h 55</b>
<p>Mme Amélie Denoncourt souhaite sensibiliser les membres de la TGIRT à l'existence de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>, puis prendre des décisions avec la TGIRT pour la protection des renseignements personnels.</p>	

Elle explique que :

- La Loi « sur l'accès à l'info » s'applique à tous les documents détenus par le Ministère, [...] que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers [...]
- Tous les documents produits dans le cadre des travaux de la TGIRT, qui sont détenus par l'organisme responsable (MRC de Montmagny dans notre cas), sont la propriété du Ministère ;
- Résultat : tous les documents de la TGIRT peuvent faire l'objet d'une demande d'accès à l'information (demandes d'accès à l'information gérées par le MRNF, pas par la MRC de Montmagny) ;
- Dans ces circonstances, il est important de bien lire les comptes rendus avant de les approuver ; il faut être à l'aise avec le contenu.

Elle poursuit au sujet de la protection des renseignements personnels :

- Sur le site internet de la MRC de Montmagny, il y a une liste des membres de la TGIRT, les comptes rendus des rencontres de la TGIRT et les rapports annuels de la TGIRT ;
- Le MRNF n'oblige pas à rendre ces documents facilement disponibles sur internet ; les règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT Chaudière-Appalaches le font.

Mme Denoncourt questionne les membres de la TGIRT pour savoir s'ils sont à l'aise avec cette façon de faire, pour ceux qui n'en étaient pas déjà conscients. Les membres confirment qu'en prenant soin de rédiger les comptes rendus en présentant les grandes conclusions seulement (pas les opinions individuelles), ils sont à l'aise à ce que les documents continuent d'apparaître et d'être ajoutés sur le site internet de la MRC de Montmagny. Cela limitera également les demandes d'accès à l'information et la gestion qui s'en suit.

Finalement, Mme Denoncourt présente un exemple de formule de consentement pour l'utilisation des renseignements personnels, qu'elle pense faire signer aux membres de la TGIRT lors de leur élection/nomination à l'Assemblée des partenaires. Il est proposé que ce consentement soit automatiquement annulé pour un membre qui ne siège plus à la TGIRT.

---

## **10 Formation sur les notions fondamentales liées aux TGIRT**

**12 h 30 – 13 h 20**

Mme Amélie Denoncourt présente la formation développée par le Bureau de coordination des TLGIRT (BCTLGIRT) afin d'aider les participants des TLGIRT à comprendre le rôle qu'occupent ces tables dans le cadre de la gestion des forêts publiques du Québec et leur permettre d'exercer plus efficacement leurs fonctions au sein de ces tables.

Elle propose ensuite aux membres d'écouter les capsules vidéo formatives, avant de tester leurs apprentissages et leurs connaissances à l'aide d'un quiz, dans une compétition amicale.

Transmettre le matériel pour l'autoformation aux membres (Amélie Denoncourt ; septembre 2024)

---

Elle termine en faisant un retour sur le contenu de la formation, en s'appuyant sur un schéma résumant les étapes du processus de planification forestière dans lesquelles s'inscrivent les travaux de la TGIRT.

Mme Denoncourt transmettra aux membres le matériel nécessaire pour réaliser l'autoformation pour ceux qui étaient absents, pour ceux qui souhaitent revoir certaines notions ou pour ceux qui désirent partager l'autoformation aux partenaires qu'ils représentent.

Les membres discutent de la formation, et il en ressort entre autres qu'il faudrait jeter un coup d'œil au Plan d'affectation des terres publiques de la région (PATP) sachant que les travaux de la TGIRT doivent tenir compte de ce document.

Réaliser l'autoformation (membres absents ; automne 2024)

## 11 Présentation et discussion sur la mise à jour des HVC et de l'analyse de carence

13 h 20 – 14 h 00

Mme Jeanny Thivierge présente les mises à jour des hautes valeurs de conservation (HVC) ainsi que la démarche et les résultats de l'analyse de carence, dans le but de recueillir les commentaires des membres de la TGIRT (voir la [Présentation JThivierge HVC Analyse carence 2024\\_09\\_05](#)).

Elle débute en présentant les 6 catégories de hautes valeurs de conservation, puis présente les éléments régionaux qui ont été identifiés comme HVC pour chacune de ces catégories. Le programme de suivi des HVC est disponible sur le site internet de Gestion Forap.

Les membres posent des questions, et il en ressort que :

- Certaines HVC pourraient se qualifier dans plus d'une catégorie ;
- Il n'y a pas de hiérarchie dans les catégories de HVC ;
- Les territoires dédiés à la conservation par Forap sont la nouvelle appellation de ce qui étaient les « aires protégées candidates » ;
- Les forêts à haute valeur de conservation (FHVC) sont un regroupement de HVC. Mais les modalités s'appliquent directement aux HVC, pas aux FHVC ;
- Il n'y a pas de HVC identifiées pour les catégories 2 (Écosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage : pas de grand massif intact dans l'UA 121-71) et 4 (Services écosystémiques critiques). Si les membres de la TGIRT ont des propositions (ex : tourbières boisées comme puits de carbone), Mme Thivierge est ouverte à les recevoir.

Transmettre les rapports sur la mise à jour des HVC et l'analyse de carence aux membres (Jeanny Thivierge et Amélie Denoncourt ; septembre 2024)

Les prochaines étapes sont :

- 1) L'envoi du rapport complet sur la mise à jour des HVC aux membres de la TGIRT ;
- 2) La réception et l'intégration des commentaires des membres de la TGIRT, d'ici la fin septembre ;
- 3) La révision par un expert.

Émettre des commentaires sur les rapports (Tous ; septembre 2024)

Mme Jeanny Thivierge entame la deuxième partie de sa présentation avec l'analyse de carence au niveau des territoires en conservation. La dernière analyse avait été faite par le ministère de l'environnement en 2015.

L'analyse révèle que :

- Il y a une bonne représentativité des écosystèmes dans le réseau de conservation total ;
- Les végétations potentielles les plus rares ne sont pas tous protégées ;
- Les sapinières à bouleau blanc montagnardes sont protégées à 99% ;
- Le territoire public est fractionné, ce qui permet difficilement d'assurer la connectivité écologique en ne considérant que le territoire public ;
- Les bandes riveraines jouent un rôle dans la connectivité.

La diapositive 28 présente une carte de l'analyse de carence. Plus les polygones sont rouge foncé, plus il y a une carence par rapport à la cible de conservation.

Le rapport complet sur l'analyse de carence sera également envoyé aux membres de la TGIRT pour recueillir leurs commentaires.

12 Points d'information	10 h 55 – 11 h 35
<p><b>a) Forestier en chef et enjeux pour le calcul de possibilité forestière</b></p> <p>Le Bureau du Forestier en chef (BFEC) n'est pas revenu aux professionnels du MRNF au sujet du modèle de calcul de possibilité forestière en élaboration. Il est peut-être toujours possible pour les membres de la TGIRT de soumettre des éléments à considérer, dépendant de la nature de ces éléments.</p>	<p>Soumettre des éléments à considérer dans le calcul de possibilité forestière (Tous ; dès que possible)</p>
<p><b>b) TBE</b></p> <p>M. Hugo Matte mentionne que la TBE préoccupe les industriels de plus en plus. Ils ont envoyé une lettre au ministère pour accélérer le processus de récupération du bois. L'objectif est de travailler ensemble pour ne pas perdre de volume. M. Sylvain Lamontagne répond qu'il va planifier une rencontre cet automne avec les industriels une fois que les nouvelles données seront disponibles.</p> <p>Suite à la rencontre avec les industriels, une présentation pourrait être préparée pour la TGIRT afin d'informer les membres sur le processus des plans spéciaux, soit en novembre ou en février.</p>	
<p><b>c) Suites des Tables de réflexion sur l'avenir des forêts</b></p> <p>Outre le rapport synthèse de la Démarche des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt qui a été publié et partagé aux membres de la TGIRT dans le courriel du 4 juillet, aucune suite n'est connue.</p>	<p>Prévoir une présentation sur l'état de situation pour la TBE et sur le processus des plans spéciaux (Comité de coordination ; automne 2024)</p>
<p><b>d) Renouvellement du PADF</b></p> <p>Le renouvellement du PADF a été approuvé à la fin mai ; la répartition budgétaire a été récemment approuvée par le Conseil du Trésor. En théorie, les lettres devraient officielles aux MRC devraient être envoyées bientôt.</p> <p>Si des projets étaient mis en branle avant l'annonce officielle, les dépenses associées aux volets B, C et D (projets d'interventions ciblées des MRC) pourraient être remboursées rétroactivement au 28 mai 2024, et au 1<sup>er</sup> avril 2024 pour les dépenses associées au volet A (fonctionnement de la TGIRT).</p>	

**e) Autres activités de concertation**

Mme Denoncourt demande s'il y a des membres qui participent à des activités de concertation. Elle les invite à lui en parler si c'est le cas.

Informé Amélie Denoncourt au sujet d'activités de concertation réalisées (Tous ; dès que possible)

**f) Appel à projets d'aires protégées**

Les membres discutent rapidement des projets qui seront déposés par leur milieu dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées du MELCCFP. On rappelle qu'il s'agit de propositions faites par le milieu, mais que des processus standards de concertation et de consultation auront lieu par la suite, pour les projets retenus par le MELCCFP.

**g) Livrée des forêts**

Il est question du projet pilote d'arrosage dans un regroupement d'érablières du Bas St-Laurent pour lutter contre la Livrée des forêts. Comme certaines érablières en Chaudière-Appalaches sont aussi affectées par la Livrée des forêts, les représentants acéricoles questionnent ce qui est prévu dans la région pour lutter contre cet insecte. M. Sylvain Lamontagne intervient en disant qu'il n'y a pas de plan de lutte sur les terres publiques, étant donné que les épidémies de Livrée des forêts sont ponctuelles, de courte durée et qu'elles ne sont pas à grande échelle comme la TBE. C'est la direction de la protection des forêts (DPF) qui gère ce dossier au MRNF. Lorsqu'il y a de l'arrosage pour lutter contre la Livrée des forêts, il s'agit d'initiatives locales, et le MRNF n'est pas impliqué autrement que pour émettre une autorisation.

**13 Sondage de l'AF2R sur les besoins en formation des membres de la TGIRT**

Reporté à une rencontre ultérieure

**14 Sondage de satisfaction****14 h 00 – 14 h 05**

Mme Amélie Denoncourt invite les membres à remplir le sondage pour évaluer leur taux de satisfaction en lien avec le fonctionnement de la rencontre, ainsi que leur sentiment d'influence sur la planification forestière. Ils peuvent le faire en utilisant la version papier ou électronique (lien envoyé par courriel) avant de quitter.

**15 Fin de la rencontre****14 h 05**

La rencontre se termine à 14 h 05.

**COMPTE-RENDU FINALISÉ LE 17 SEPTEMBRE 2024 PAR :**

**Amélie Denoncourt, ing. f.**

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches


**COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 28 NOVEMBRE 2024**